

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°2014 - 0018 /P-RM DU 16 JAN. 2014

PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES AU
SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE
L'HYGIENE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

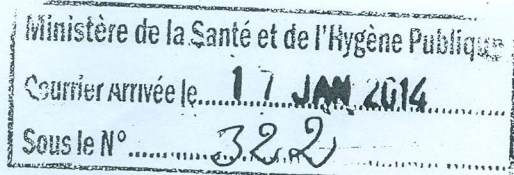
- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la Loi N°02-048 du 22 juillet 2002 ;
- Vu le Décret N°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats Généraux des départements ministériels ;
- Vu le Décret N°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2013-720/P-RM du 05 septembre 2013 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°2013-721/P-RM du 08 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés **Conseillers techniques** au Secrétariat Général du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique :

- Monsieur **Mamadou Namory TRAORE**, N°Mle 909-02.M, Médecin ;
- Monsieur **Ibrahima COULIBALY**, N°Mle 489-86.Y, Pharmacien ;
- Monsieur **Lamine DIARRA**, N°Mle 408-99.M, Médecin ;
- Monsieur **Oumar AG MOHAMEDOUN**, N°Mle 941-70.P, Professeur de l'Enseignement supérieur ;
- Monsieur **Moussa DIAWARA**, N°Mle 0120-023.P, Inspecteur des Services économiques.




Article 2 : Le présent décret qui abroge les décrets ci-après :

- N°2011-323/P-RM du 03 juin 2011 portant nomination de Monsieur **Ibrahima COULIBALY**, N°Mle 489-86.Y, Pharmacien ;
- N°09-093/P-RM du 06 mars 2009 portant nomination de Monsieur **Mountaga BOUARE**, N°Mle 492-07.H, Médecin ;
- N°02-606/P-RM du 30 décembre 2002 en ce qui concerne Monsieur **Ousmane KONE**, N°Mle 332-43.Z, Inspecteur des Services économiques ;
- N°07-433/P-RM du 13 novembre 2007 en ce qui concerne Monsieur **Amara Chérif TRAORE**, N°Mle 767-11.Y, Pharmacien et Monsieur **Oumar AG MOHAMEDOUN**, N°Mle 941-70.P, Professeur d'Enseignement Supérieur, en qualité de **Conseillers techniques** au Secrétariat Général du Ministère de la Santé, sera enregistré et publié au Journal officiel. *A*

Bamako, le **16 JAN. 2014**

Le Président de la République,


Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,


Oumar Tatam LY

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène
publique,


Ousmane KONE

Le ministre de l'Economie
et des Finances,


Madame BOUARE Fily SISSOKO